

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-286

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT DES TRAVAUX PUBLICS PHASE 3 ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 574 973 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE le 21 décembre 2018.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 7^e jour de janvier 2019

Marie-Pier Lamarche, greffière